

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

149329

Déclaration de Maladie : N° S19-0004561

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10357 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL BAAZAA AHMED Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.37.42.98.70 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 07/08/2013

Nom et prénom du malade : ZEL BARAA Age :

Lien de parenté : Lui-même Copain Enfant

Nature de la maladie : AMÉTOPLIE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02.01	CS		300.00	Dr. BADAOUI Abdellatif OPHTALMOLOGISTE 22, Rue Farhat Hachad Tel: 05 22 26 61 68 Casa
2023				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. BADAOUI Abdellatif OPHTALMOLOGISTE 22, Rue Farhat Hachad Tel: 05 22 26 61 68 Casa	02/01/23	741.00

NIP 092048198

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

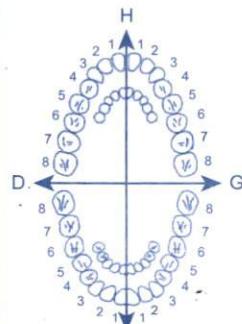
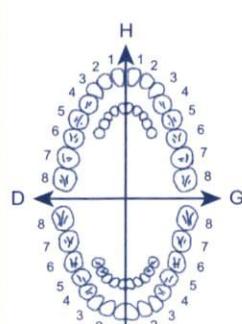
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Dr. BADAOUI Abdellatif OPHTALMOLOGISTE 22, Rue Farhat Hachad Tel: 05 22 26 61 68 Casa	13/02/23	✓				3000,00 0.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	MONTANTS DES SOINS
D	00000000	00000000		
	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
B				
G				
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				DATE DU DEVIS
DATE DE L'EXECUTION				
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR BADAOUI ABDELLATIF

Ophtalmologiste spécialiste de la chirurgie de la cataracte et de la correction visuelle au laser des myopies, astigmatismes, hypermétropies et presbytie.

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier.
Ex-attaché de l'hôpital des quinze-vingt à Paris.

PHARMACIE LES PA
Nadia GOURA
34 E Loyer
Groupe Addha Oulfa - Casablanca
Gsm: 06 07 07 50 25

الدكتور بدوي عبد اللطيف

اختصاصي في جراحة العيون ~~العيون~~ البصريات
و تصحيح البصر بالليزر عن بعد أو عن قرب
خريج كلية مونبولي بفرنسا
ملحق ساقية بمستشفى فان - كاتر بباريس



NAABAK 4,9%
Collyre 10 ml - PPV : 84,00 DH

6 118001 101184

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI



NAABAK 4,9%
Collyre 10 ml - PPV : 84,00 DH

6 118001 101184

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

Casablanca, le

07/01/2023

Monsieur EL BARRAA Ahmed

- NAABAK

1 goutte, le matin et soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois



- GEL-LARMES

1 instillation, le matin et soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois



- ZYLET COLLYRE

1 goutte, le matin le midi 16h et soir, dans les deux yeux, pendant 10 jours

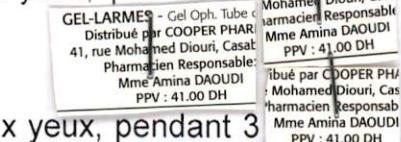


- AUREOMYCINE POMMADE

1 application sur les cils, le soir, dans les deux yeux, pendant 3 semaines

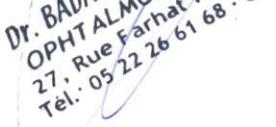
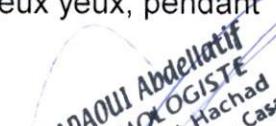
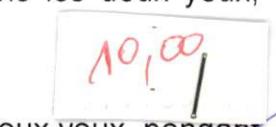
Distribué au Maroc par Zenith Pharma
PPV = 117,00 DHS

10,00



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri, Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI
PPV : 41,00 DH

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri, Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI
PPV : 41,00 DH



Consultations : Tél.: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71 / 0680 21 70 90 - N° 27 Rue Ferhat Hachad
(perpendiculaire Bd. du 11 janvier). Casablanca.

Urgences : Tél.: 0522 20 92 43 / 0522 22 12 96 - Clinique Rachidi, 43 Bd. Rachidi. Casablanca.

E-mail : ophtha.badaoui@gmail.com - www.drbadaouiabdeLLatif.com - www.casablancalaservision.com



Optique Le Beau Coin



PAYE EN ESPÈCE

Facture 0010807

Casablanca le : 13/02/2023

Mr: EL BARRAA AHMED

VL:			
OD: (100° -0,50) + 0,75	1200	2300	
OG: (80° -0,25) + 0,50	1100		
VP:			
OD: Add. + 2,25			
OG:			
Monture: Plastique amptique	1500	1500	
Verres: progressifs antireflets.			
Total : 38,00,00 DH			
Arrêtée la présente Facture à la Somme de trois mille huit cent dinars			

DR BADAOUI ABDELLATIF

Ophtalmologiste spécialiste de la chirurgie de la cataracte et de la correction visuelle au laser des myopies, astigmatismes, hypermétropies et presbytie

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier
Ex-attaché de l'hôpital des quinze-vingt à Paris

الدكتور بدوبي عبد اللطيف

اختصاصي في جراحة العيون المياه البيضاء
وتصحيح البصر بالليزر عن بعد أو عن قرب

خريج كلية مونبولي بفرنسا
ملحق سابق بمستشفى فان-كانز بباريس

Casablanca, le 07/01/2023 في البيضاء

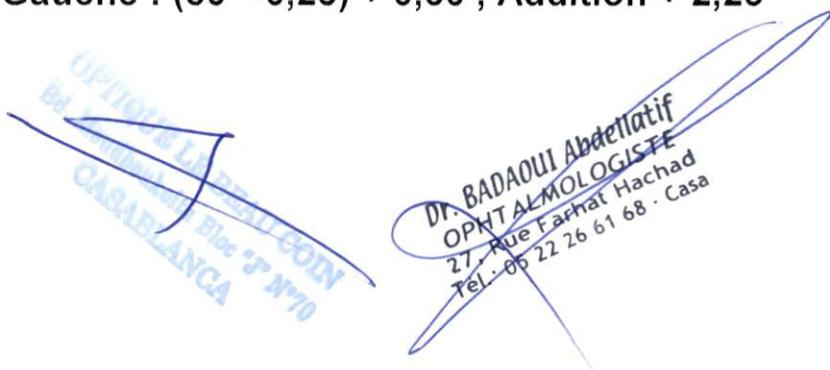
Monsieur EL BARAA Ahmed

VERRES + MONTURE

PROGRESSIFS

Oeil Droit : (100° -0,50) + 0,75 , Addition + 2,25

Oeil Gauche : (80° -0,25) + 0,50 , Addition + 2,25



Consultations : Tél.: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71 / 0680 21 70 90 - N° 27 Rue Ferhat Hachad
(perpendiculaire Bd. du 11 janvier). Casablanca.

Urgences : Tél.: 0522 20 92 43 / 0522 22 12 96 - Clinique Rachidi, 43 Bd. Rachidi. Casablanca.
E-mail : ophta.badaoui@gmail.com - www.drbadaouiabdelatif.com - www.casablancalaservision.com

